



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PARE

Question écrite n° 107560

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le point de départ de l'indemnisation par l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE). Les allocataires ayant été admis au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi se voient lourdement pénalisés dans leurs ressources mensuelles par un délai d'attente de sept jours dans le versement de leurs allocations. Cette période de sept jours non indemnisée est très préjudiciable pour des personnes qui ne perçoivent que de faibles indemnités. Aussi il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour pallier les effets de cette période de carence pour les petits revenus.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107560

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10976